



# Concours externe du Capest et Cafep - Capest

## Programme de la session 2016

### **A. Épreuves écrites d'admissibilité**

#### **I. Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique et des activités physiques, sportives et artistiques (APSA)**

L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du futur enseignant à situer son action professionnelle au regard des permanences et des transformations de l'éducation physique, sous l'influence de déterminants endogènes et exogènes au système éducatif.

##### Programme :

L'évolution de l'éducation physique dans le système éducatif en France de la fin du 19ème siècle à nos jours :

- les enseignants et la diversité sociale et culturelle des élèves,
- l'éducation des corps, de la personne et la formation du citoyen,
- les enjeux sanitaires et sécuritaires de l'activité corporelle,
- la place, le statut et le rôle des activités physiques, sportives et artistiques au regard notamment de la question des identités sexuées.

#### **II. Dissertation ou étude de cas à partir de documents portant sur l'enseignement de l'EPS dans le second degré**

L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité du futur enseignant à mobiliser les connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles nécessaires à la compréhension des conditions d'enseignement et d'apprentissage requises pour favoriser les acquisitions des élèves dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'éducation physique et sportive dans les établissements du second degré.

##### Programme :

Concevoir et mettre en œuvre un enseignement favorable aux apprentissages en éducation physique et sportive et à la réussite scolaire des élèves :

- l'acquisition de compétences et le parcours de formation pour la diversité des élèves dans un EPLE,
- le développement des différents types de ressources d'ordre physiologique, moteur, neuro-informationnel, psychologique, psychosociologique chez les élèves en EPS,
- les savoirs académiques et professionnels (planifier, agir, interagir, réguler, évaluer) nécessaires à l'organisation du travail de l'enseignant et du travail de l'élève,
- la prise de risque, l'émotion et l'engagement dans l'effort comme leviers d'accès aux compétences propres à l'EPS CP2 et CP5.

#### **B. Épreuves d'admission**

Ces épreuves visent à vérifier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le candidat devra faire preuve d'une maîtrise sans équivoque de la langue française, d'une posture éthique irréprochable et proposer des mises en œuvre qui intègrent la sécurité des élèves.

#### **I. Première épreuve d'admission : épreuve de mise en situation professionnelle.**

Concevoir un enseignement d'éducation physique et sportive (une leçon d'EPS\* en lien avec un projet de formation) pour la réussite des élèves d'une classe au sein d'un EPLE.

*[\*La leçon a comme support une activité physique, sportive ou artistique (APSA) issue de la liste de l'épreuve d'admission n°1]*

Dans le cadre de cette épreuve, le jury vérifiera que le candidat mobilise des connaissances et des compétences dans chacun des champs de questionnement suivants :

- Les valeurs de la République, les principes fondamentaux du système éducatif, le cadre réglementaire de l'École.
- Le fonctionnement d'un EPLE et sa politique éducative liée à la réussite des élèves.
- La coopération au sein de la communauté éducative, et au sein d'une équipe professionnelle.
- Les compétences qu'un élève doit acquérir au sein de son parcours scolaire :
  - o Contenus didactiques liés aux compétences transversales et disciplinaires.
  - o Stratégies pédagogiques qui attestent de gestes professionnels en devenir (agir, interagir, réguler, évaluer).
- La didactique des activités physiques sportives et artistiques supports de l'épreuve.

NB : Outre les éléments contenus dans le sujet (vidéo disponible sur une tablette présentant une leçon d'EPS, dossier d'établissement), le candidat aura à sa disposition en salle de préparation les programmes de la discipline, les fiches ressources et les référentiels des épreuves des examens du second degré.

#### Liste des activités physiques sportives et artistiques support de l'épreuve d'admission n°1 :

Épreuve de mise en situation professionnelle	
Compétences propres à l'EPS	APSA support du dossier (papier et vidéo)
CP1 Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée.	Relais Vitesse
	Multibond / Pentabond
	Javelot
	Natation de vitesse
CP2 Adapter ses déplacements à des environnements variés, incertains.	Escalade
	Course d'orientation
CP3 Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique.	Gymnastique sportive
	Danse
	Arts du cirque
CP4 Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif.	Savate boxe française
	Badminton
	Rugby
	Handball
CP5 Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi.	Step
	Musculation

#### **II. Deuxième épreuve d'admission : projet d'intervention professionnelle en contexte simulé, basé sur la pratique physique.**

Cette épreuve vise à vérifier, d'une part, que le candidat est capable d'envisager son exercice professionnel dans différents contextes et registres d'intervention et, d'autre part, qu'il possède les capacités physiques nécessaires pour réaliser des prestations physiques dans les activités sportives et artistiques requises pour exercer le métier de professeur d'EPS.

##### II. 1 L'entretien de spécialité

Développer un projet d'intervention professionnelle qui répond aux situations proposées par le jury.

Ces situations portent sur tous les niveaux de pratique rencontrés dans les établissements scolaires du second degré et doivent permettre au candidat de proposer un projet d'intervention sur l'activité d'apprentissage de l'élève afin de transformer sa conduite et notamment sa motricité.

L'entretien de spécialité permet principalement d'apprécier la capacité d'analyse de la motricité d'un élève ou d'un groupe d'élèves dans l'activité physique de spécialité choisie par le candidat (cf. tableau " Liste des



## Concours externe du Capests et Cafep - Capests

### Programme de la session 2016

---

épreuves proposées aux candidats pour les prestations physiques et l'entretien de spécialité") au regard de la compétence attendue pour le niveau considéré (dans les programmes nationaux d'EPS) ou de la compétence estimée par le jury (pratique observée dans le cadre du sport scolaire ou d'une section sportive scolaire).

L'analyse attendue conduit à une proposition de projet d'intervention qui repose sur des situations d'apprentissage. Le jury apprécie également la capacité du candidat à se projeter dans un ou plusieurs autres contextes à des fins d'enseignement et ce, dans le cadre des interventions possibles d'un enseignant d'Éducation Physique et Sportive.

NB : En salle de préparation, le candidat dispose de la question posée par le jury, du dossier numérique (vidéo disponible sur une tablette avec les fonctions de base), des programmes de la discipline, des fiches ressources et des référentiels des épreuves des examens du second degré.

#### II.2 Pratique physique

La réalisation de la meilleure performance motrice suppose de la part des candidats la construction de capacités liées à l'entraînement, l'appropriation de connaissances réglementaires précises et l'émergence d'attitudes spécifiques à ces formes de compétition (échauffement, tenue adaptée et réglementaire).

Un matériel adapté et spécifique participe le cas échéant à l'optimisation de la performance.

« L'évolution des attentes des concours rénovés a permis de faire évoluer les critères de l'évaluation pour identifier le niveau des connaissances, des capacités et des attitudes qui témoignent d'une prédisposition à vivre l'expérience progressive du métier tout en complétant un parcours de formation inachevé.

Le principe retenu de situer les bandeaux d'évaluation en s'appuyant sur les éléments des niveaux 3, 4 et 5 des programmes d'Éducation Physique et Sportive a sans nul doute permis de faire basculer des attentes d'expertise disciplinaire dans l'appréciation de pratiques approfondies et développées dans un parcours de formation mixte (universitaire et fédéral) »

Rapport du jury 2014.

Pour faire ses choix le candidat pourra aisément se référer au rapport du jury pour se situer dans les quatre niveaux de prestation.

Par la démonstration, le candidat doit révéler des capacités physiques nécessaires à la réalisation des gestes professionnels requis pour exercer le métier de professeur d'EPS.

**Liste des épreuves proposées aux candidats pour les prestations physiques et l'entretien de spécialité de l'épreuve d'admission n°2 :**

Compétences propres à l'EPS	Épreuves physiques	APSA de référence pour la question initiale support de l'entretien de spécialité
CP1 Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	800 m / Javelot	Course de haies Course de 1/2 fond Multibond / Pentabond Javelot (Une APSA tirée au sort parmi les quatre)
	800 m / Pentabond	
	Haies / Javelot	
	Haies / Pentabond	
	Natation de vitesse : 100 M dos / brasse	Natation
Natation de distance : 400 M NL		
CP2 Adapter ses déplacements à des environnements variés, incertains	Canoë-kayak	Canoë-kayak
	Course d'orientation	Course d'orientation
	Escalade	Escalade
CP3 Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	Gymnastique : sol, barres parallèles, asymétriques	Gymnastique sportive
	Danse	Danse
CP4 Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Judo	Judo, Lutte
	Lutte	
	Savate boxe française	Savate boxe française
	Badminton	Badminton
	Tennis de table	Tennis de table
	Handball	Handball
	Football	Football
	Rugby	Rugby
	Volley Ball	Volley Ball
Basket Ball	Basket Ball	

Nota bene : toutes les activités physiques retenues sont ouvertes aux femmes et aux hommes.  
Seuls barèmes, codes et référentiels distinguent les prestations attendues.